

REUNION DE CONSEIL DU 6 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 6 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri FLAMENT, Maire, en suite de convocations en date du 26 février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Pascal HUMEZ, absent excusé.

Monsieur José DRANCOURT est désigné Secrétaire de Séance.

1) EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019

MONSIEUR LE MAIRE SE RETIRE POUR L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DRESSE PAR SES SOINS.

MONSIEUR PHILIPPE CANLER, MAIRE-ADJOINT, COMMENTE A SES COLLEGUES LE DETAIL DES COMPTES.

TABLEAU RECAPITULATIF VUE D'ENSEMBLE APRES COMPTE ADMINISTRATIF 2019

		DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (MANDATS ET TITRES)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	287 634.08	313 035.14	25 401.06
2019	SECTION D'INVESTISSEMENT	86 605.75	64 370.13	22 235.62
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	SECTION DE FONCTIONNEMENT		152 204.82 (excédent)	
	SECTION D'INVESTISSEMENT (DÉFICIT)		24 436.76 (déficit)	
TOTAL RÉALISATIONS + REPORTS		398 676.59	529 610.09	130 933.50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	
RESULTAT CUMULÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	287 634.08	465 239.96	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	111 042.51	64 370.13	
TOTAL CUMULÉ		398 676.59	529 610.09	130 933.50

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSTATE LES IDENTITES DE VALEUR AVEC LES INDICATIONS DU COMPTE DE GESTION RELATIVES AU

REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX

DIFFERENTS COMPTES, ET EN CONSEQUENCE, DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE COMPTABLE N'APPELLE DE SA PART NI OBSERVATION, NI RESERVE.

- ARRETE LES RESULTATS TELS QU'INDIQUES CI-DESSUS EN EUROS,
- DECIDE D'AFFECTER COMME SUIV L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :
130 933.50 € AU COMPTE 002 (EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE).
46 672.38 € AU COMPTE 1068 (RECETTE D'INVESTISSEMENT)

2) REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES **MISE EN PLACE EXPERIMENTALE D'UN DELEGUE A LA PROTECTION** **DES DONNEES MUTUALISEES(D 2020-1).**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est le nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les collectivités doivent, dans ce cadre, désigner un délégué à la protection des données - DPO. Elles ont la possibilité de mutualiser cette obligation (art 31 de la loi du 20 juin 2018 n°2018-493) ce qui leur permettra d'assumer en commun cette sujétion.

Le responsable de traitement doit tenir un registre dans lequel il répertorie les catégories de données traitées, la finalité du traitement, la durée de conservation des données, les mesures de sécurité mises en place... Il doit également notifier toute violation de données personnelles auprès de la CNIL.

Une enquête a été réalisée auprès des communes sur leur souhait de mutualiser ce Délégué à la Protection des Données. Seules, 19 communes, majoritairement rurales, ont répondu favorablement. Les autres ont trouvé leurs propres solutions soit en interne soit en faisant appel au service du Centre de Gestion ou via un prestataire privé.

Compte tenu de la difficulté à mesurer effectivement les besoins qui sont variables suivant la situation de chaque, il est proposé de mettre en place une phase de test durant l'année 2020.

La Communauté Urbaine d'Arras mettrait à disposition des communes un Ingénieur certifié « Data Protection Officier » ayant l'expertise pour réaliser les missions de DPO.

Ces missions seraient les suivantes :

- Assistance à la désignation du référent de la collectivité.
- Recenser les principaux fichiers constitutifs d'un traitement de données à caractère personnel.
- Réaliser un schéma d'architecture du Système d'information (SI) ;
- Mettre en place une procédure à appliquer lors d'une demande de modification suppression des données à caractère personnel (attention le délai est de 72h pour répondre à une telle demande) ;
 - Mettre en place l'affichage obligatoire en mairie sur la mise en conformité ;
- Réaliser les documents réglementaires obligatoires : registre de traitement, registre d'incident et registre des sous-traitants....

Avec ces mesures, les communes pourront prouver qu'elles gèrent leur conformité au RGPD, néanmoins le DPO doit pouvoir mener la mise à jour annuelle et assurer les interventions si une fuite de donnée(s) était identifiée afin de répondre aux obligations d'information et de transparence. Ce

deuxième fera l'objet d'une étude et de nouvelle proposition fin 2020, à cette occasion les toutes les communes pourront décider de s'associer à la démarche mutualisée.

Afin de réaliser l'ensemble des mesures, il est nécessaire de prévoir un déplacement sur site et passer du temps avec le référent désigné afin de bien comprendre l'architecture et réaliser les documents.

Le temps de travail difficile à estimer est fixé à 1 journée sur site et 4 jours de rédaction pour la mise en place.

Il est proposé :

- De fixer un montant forfaitaire de 50% du cout réel prévisionnel soit 550€ pour l'année 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire à le mettre en œuvre et à signer tous les documents relatifs à l'exécution des actions décidées.

Après délibération, le Conseil Municipal **se rallie à la proposition du Maire et l'autorise à tout mettre en œuvre et à signer tous les documents relatifs à l'exécution des actions décidées**, notamment la Convention d'adhésion au système DPDI (Délégation de Protections des Données Intercommunal) de la C.U.A.

3) ELECTIONS MUNICIPALES : DETERMINATION DES TOURS DE PERMANENCE

TOURS DE PERMANENCES DU 15 MARS

PRESIDENT : HENRI FLAMENT

<u>08h00-10h30</u>	<u>PHILIPPE CANLER – GERARD LEROY – MICHEL MASCIANTONIO</u>
<u>10h30-13h00</u>	<u>SYLVAIN MOREL – PASCAL HUMEZ – JOSE DRANCOURT</u>
<u>13h00-15h30</u>	<u>CHRISTIAN LABY – NICOLAS VASSEUR -PASCALE WEYER</u>
<u>15h30-18h00</u>	<u>HENRI FLAMENT – MARC CARIDROIT – ANNE VISTICOT</u>

TOURS DE PERMANENCES DU 22 MARS

IDEM PREVENIR LA MAIRIE SI CHANGEMENTS.

QUESTIONS DIVERSES

MONSIEUR LE MAIRE DONNE DIFFERENTES INFORMATIONS A SES COLLEGUES

- Une réunion a eu lieu récemment à la C.U.A au sujet du coronavirus. La commune sera tenue informée régulièrement des dernières mesures adoptées.
- Lecture d'une lettre de Madame APOURCEAU-POLY, sénatrice du Pas-de-Calais :

Est joint à cette lettre le courrier de Gérard Darmanin dans lequel le Ministre détaille les solutions d'aides existantes pour les communes concernées par les épisodes de sécheresse-réhydratation de l'année 2018.

« Votre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à ces épisodes. Elle est néanmoins éligible aux aides exceptionnelles apportées par la Loi de Finances 2020 et le programme 135 Urbanisme territoires et amélioration de l'habitat.

Ces aides prennent la forme d'un soutien pécuniaire (sous conditions de ressources) aux particuliers propriétaires d'un bâtiment à usage d'habitation principale.

Le dispositif précis de ce soutien sera fixé prochainement par décret et je ne manquerai pas de vous préciser les modalités dès que le décret aura été promulgué. »

- Monsieur FLAMENT rappelle à ses collègues qu'il consultait régulièrement la trésorerie de la commune. Le budget, c'est une chose, l'état de la trésorerie est quant à lui très important (capacité de couverture des dépenses en cours). Au 28 février, la trésorerie disponible s'élevait à 115 352 €.
- Il rappelle également l'état de la dette en cours pour la commune.

Périodicité de remboursement	Année origine	Dette capital à l'origine	Capital restant du avant échéance	Annuité capital	Annuité Interets	Objet de la dette	Organisme prêteur	Fin
Annuel	2006	150 000 €	55 874,35	8 472,56	2 106,46	Travaux Rue Guyenemer	DEXIA Crédit Local de France	2025
Annuel	2007	190 000 €	81 685,69	10103,05	3 896,41	Travaux Rue Pasteur	DEXIA Crédit Local de France	2026
Annuel	2007	165 000 €	113 569,48	4 710,70	4 769,92	Réhabilitation gare	DEXIA Crédit Local de France	2036
Annuel	2007	172 587 €	118 704,35	4 335,12	1 839,92	Travaux gare	Caisse des Dépôts	2042
Annuel	2011	100 000 €	53 458,75	6 892,69	1 817,60	Travaux salle debaillieul	BCMNE	2026
Trimestrielle	2012	100 000 €	60455,48	6 657,21	3 305,35	Travaux salle debaillieul	Crédit agricole Nord de France	2027
Total		877 587 €	483 748,10	41 171,33	17 735,66			

- En ce qui concerne les citernes à incendie :

- Une citerne incendie de 60 m³ va être installée après le passage à niveau derrière le surpresseur – construction prévue en juillet, la déclaration de travaux est déjà arrivée en mairie.
- La prochaine sera installée en bas de la rue Foch (car les premières maisons rue Pasteur ne sont actuellement pas couvertes)
- E la suivante serait installée en bas de la rue Guynemer.

Il conviendra que la nouvelle future équipe suive ce sujet avec intérêt.

- La rétrocession de la voirie de la Petite Prairie est en cours ; toutes les formalités ont été accomplies. La CUA possède tous les documents nécessaires qui vont être transmis aux services fonciers. Cette rétrocession sera sûrement votée en mai juin prochain. Il ne restera alors qu'une délibération à prendre par la Commune pour la prise en charge de l'éclairage public.
- En ce qui concerne le lotissement « Le Hameau », il y aura lieu de faire aménager l'espace vert par le lotisseur.
- Terrains rue Foch : Henri FLAMENT a rencontré les propriétaires de terrains libres dans la rue Foch qui envisagent de faire construire (une dizaine de parcelles). Affaire à suivre.
Nicolas VASSEUR demande si d'avantage de logements ne vont pas augmenter l'insécurité dans cette rue.
- Pour information, la commune de THELUS recherche un contrat PEC pour la cantine 20 H semaine.

PHILIPPE CANLER informe ses collègues que l'entreprise Côté Jardin a procédé à l'élagage et l'abattage des arbres comme il avait été prévu.

SYLVAIN MOREL signale des soucis au niveau des toilettes de la Salle Debailleul. Il y aura peut-être des robinets d'arrêt à installer sur les chasses d'eau.

CHRISTIAN LABY rappelle que l'Assemblée Générale des Gardes d'Honneur de Lorette a lieu ce week-end à FARBUS.

NICOLAS VASSEUR signale que les Foulées Gohelannes auront lieu cette année le dimanche 17 mai.

La séance est levée à 21 heures 15

HENRI FLAMENT

PHILIPPE CANLER

SYLVAIN MOREL

CHRISTIAN LABY

HERVE BROGNIART

MARC CARIDROIT

MONIQUE CAVILLON

OLIVIER CHARTREZ

JOSE DRANCOURT

PASCAL HUMEZ (ABSENT)

GERARD LEROY

MICHEL MASCIANTONIO

NICOLAS VASSEUR

ANNE VISTICOT

PASCALE WEYER